

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N°1

Mardi 04 novembre 2024

Ce conseil s'est déroulé en présentiel. Heure de début : 18h00

Présentation de l'ordre du jour :

- ☑ Vote pour un conseil d'école commun aux 2 écoles de St-Pierre-La-Noue
- ☑ Approbation du dernier PV en date du 18 juin 2024
- ☑ Vote du règlement intérieur 2024-2025
- ☑ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves
- ☑ Point sur la rentrée (effectifs, RASED, APC)
- ☑ Évaluations nationales
- ☑ Restaurant scolaire / Périscolaire
- ☑ Bilan des investissements 2024 / Travaux à venir 2025
- ☑ Coopérative scolaire
- ☑ Projets pédagogiques et divers
- ☑ Questions diverses

Présentation du conseil + approbation du dernier PV (modification pour reformulation).

à l'unanimité est voté un seul conseil pour les 2 écoles

Enseignants présents : M. MERLE, Mme MALACARNE, Mme FOUGEROUX, Mme PARION, Mme RENOU.

Représentants des parents d'élèves présents : Mme HARIBOU, Mme BOULINGUEZ, Mme RIVERA, M. ROCCHI, Mme VINET, Mme VIDAL, M. ATIG, Mme ROUSSEAU, Mme FOLOPPE, M. RENAUD.

Représentants de la mairie présents : M. DUBOURGNOUX (Maire)

Représentant de la DDEN présent : Mme GRANET.

Ilôt vacances : M. GROULT

Excusés : Mme BIGOT (IEN), Mme BONNIFAIT (Adjointe aux affaires scolaires)

1. Présentation du règlement intérieur + vote

Dissociation du règlement intérieur des écoles de Saint-Germain-de-Marencennes et de Péré.

Lecture des nouvelles lignes du règlement intérieur, notamment l'accueil et la sortie de tous les élèves directement au portail de l'école.

Rappel du dernier paragraphe ajouté par le ministère de l'éducation nationale en septembre 2023.

Présentation du protocole PHARE et de la Méthode de Préoccupation Partagée.

Règlement intérieur voté à l'unanimité.

Saint-Germain-de-Marencennes : Route de Péré

Péré : Rue de la mairie

17700 SAINT PIERRE LA NOUE

Ce.0170535p@ac-poitiers.fr

Ce.0170739l@ac-poitiers.fr

2. Résultats des élections des parents d'élèves

Nbre d'électeurs : 142 Nbre de votants : 83
 Bulletins nuls : 5 % de participation : 58.45 %

✓ Liste des personnes élues à Saint-Germain-de-Marencennes

<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants :</i>
HARIBOU Marie	ROCCHI Sébastien
RIVERA Mathilde	ROUSSEAU Laetitia
VINET Delphine	VIDAL Lise
BOULINGUEZ Sabrina	ATIG Sahbi

✓ Liste des personnes élues à Péré

Nbre d'électeurs : 50 Nbre de votants : 41
 Bulletins nuls : 9 % de participation : 82 %

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléant :</i>
RENAUD Jonathan	FOLOPPE Mélissa

3. Le point sur la rentrée

✓ Effectifs et classes

Saint Germain de Marencennes : 87	Péré : 25
PS/MS : 19 (12 PS et 7 MS)	CM1/CM2 : 25 (10 CM1 et 15 CM2)
MS/GS : 21 (7 MS et 14 GS)	
CP/CE1/CE2 : 23 (12 CP et 10 CE1 et 1 CE2)	
CE1/CE2 : 24 (5 CE1 et 19 CE2)	

Décharge de direction de Mr Merle Gaëtan, le lundi, assurée par Mr RICHARD--SENAN Antoine.

✓ RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Il est constitué :

1. d'une psychologue scolaire : Mme Bucharde.
2. d'un enseignant spécialisé chargé de l'Aide à Dominante Relationnelle (ADR), M. BUCHARD.
Ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.
3. d'une enseignante spécialisée de l'Aide à Dominante Pédagogique (ADP), Mme ROBIN.
Ces aides concernent les élèves qui rencontrent des **difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires**. Elles ont pour objectifs de prévenir, de repérer les difficultés des élèves ainsi que d'aider les élèves à prendre conscience et maîtriser des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et au progrès dans l'appropriation des savoirs et des compétences.

Saint-Germain-de-Marencennes : Route de Péré
 Péré : Rue de la mairie
 17700 SAINT PIERRE LA NOUE
Ce.0170535p@ac-poitiers.fr
Ce.0170739l@ac-poitiers.fr

Lorsque les enseignants décèlent des difficultés, ils font appel au RASED. Ce dernier peut être amené à prendre contact avec les parents. Cependant, les parents d'élèves peuvent, à leur initiative, prendre contact directement avec le RASED.

Les coordonnées sont affichées sur le panneau d'affichage de chaque école.

✓ **Les APC**

Les **Activités Pédagogiques Complémentaires** - 1h par semaine - se déroulent avec un groupe restreint d'élèves. Elles sont sous la responsabilité du corps enseignant avec accord des parents.

Les directeurs sont déchargés totalement d'APC. Il n'y aura pas d'APC à Péré.

Ces activités sont **en lien avec les apprentissages scolaires et culturels**. Elles consistent à aider les élèves qui rencontrent des difficultés, à aider au travail personnel (acquérir des méthodologies pour devenir de plus en plus autonome), à mettre en place des activités prévues par le projet d'école. En groupes restreints, ces activités favorisent le rapport privilégié avec l'adulte, la prise de parole et les échanges.

Les APC ont lieu après la classe à Saint-Germain-de-Marencennes tous les **mardis**.

4. Evaluations nationales

Depuis cette année, les évaluations nationales concernent tous les élèves, du CP au CM2. Ces évaluations nationales visent à établir le niveau des élèves en mathématiques et en français et permettent à l'enseignant d'adapter les apprentissages au niveau de chaque élève. Un bilan est fait en présence de l'enseignant et des parents de manière individuelle. Seuls les élèves de CP effectueront une deuxième session d'évaluations en janvier.

A Saint-Germain-de-Marencennes, pour cette première session les résultats en CP montrent qu'un élève est à besoins en français, que 3 élèves sont à besoins en mathématiques avec une fragilité en résolution de problèmes. En CE1 un seul élève en difficulté en lecture, seulement 2 élèves à besoins en mathématiques avec une fragilité en calculs. En CE2, 2 élèves à besoins en français, et 2 élèves à besoins en mathématiques.

À Péré,

En CM1 :

- 7 élèves à besoins en français
- 4 élèves à besoins en mathématiques

En CM2 : 6 élèves à besoins.

Globalement, les résultats mettent en exergue une bonne assise en numération mais des difficultés en calculs et en mémorisation de faits numériques.

Tandis qu'en français, ils montrent des difficultés à rentrer dans les mécanismes de l'étude de la langue.

Saint-Germain-de-Marencennes : Route de Péré

Péré : Rue de la mairie

17700 SAINT PIERRE LA NOUE

Ce.0170535p@ac-poitiers.fr

Ce.0170739l@ac-poitiers.fr

5. Restauration scolaire / Interclasse

L'école remercie tous les agents chargés de la restauration scolaire pour leur investissement. L'école remercie également Mme Bonnifait (adjointe aux affaires scolaires) pour son investissement au quotidien, sa réactivité lorsque l'école avait besoin, notamment lors de la mise en place du projet « Petit déjeuner » qui a été un réel succès et qui va se poursuivre cette année. Merci à Mme Bonnifait d'avoir collaboré à l'élaboration de ce projet mais également aux autres projets qui ont eu lieu sur l'école : le *Parcours du Cœur*, les pochoirs de Noël réalisés par l'Enilia.

Participation au Grand Repas (proposition d'un menu unique sur le département par un chef étoilé) + repas intergénérationnel sur le site de Péré.

6. Travaux effectués et investissement 2024/2025

Saint-Germain-de-Marencennes :

➤ **Travaux / investissements :**

- Peinture des chevalets dans les classes de maternelle.
- Ajout de petites tables dans la classe des PS/MS
- Marquages au sol
- Bacs à sable

Remerciements au service technique de la mairie pour les travaux réguliers effectués.

➤ **A prévoir : suggestions de travaux et investissements**

Demande faite l'année dernière :

- Répartiteur dans la classe 3 pour avoir accès à internet sur le coin informatique : *c'est un problème qui perdure, un inspecteur est déjà passé. La mairie comptait faire venir une entreprise.*
- Changer l'écran du portable de l'école
- Acheter un mégaphone ou investir dans un système d'alarme pour les exercices PPMS
- Pavé lumineux qui clignote dans la classe de Mme Parion
- Odeur inhabituelle dans le sas

Péré :

➤ **Travaux / investissements :**

*Merci à la mairie, aux services techniques pour les travaux réalisés jusqu'à présent et l'entretien régulier (mur portant le vidéo projecteur / robinets / marquages au sol / rideaux).
Merci à Nadine Blondet et Pascale Samson pour leur implication dans la vie de l'école.*

➤ **A prévoir : suggestions de travaux et investissements**

- Poser un verrou dans salle de classe, côté bibliothèque ;
- Achat d'un mégaphone pour les PPMS ;
- Panier de basket qui commence à se décrocher du mur ;

Saint-Germain-de-Marencennes : Route de Péré

Péré : Rue de la mairie

17700 SAINT PIERRE LA NOUE

Ce.0170535p@ac-poitiers.fr

Ce.0170739l@ac-poitiers.fr

- Filet de ping-pong cassé ;
- Odeurs.

7. Bilan de la coopérative scolaire

Le montant de la coopérative scolaire est fixé à 12 euros par enfant, dégressif selon le nombre d'enfants scolarisés (10 euros pour deux enfants, 8 euros pour trois enfants) et ce pour les deux écoles de la commune.

La Coopérative scolaire non obligatoire mais indispensable car elle permet de payer une partie du matériel scolaire (jeux, logiciels, des abonnements scolaires, des sorties scolaires...)

Saint Germain de Marencennes :

- Départ de la **coopérative scolaire en début d'année : 2 913.51 €**

Rentrée 2024 : sur 87 élèves scolarisés l'école a perçu **778€**

Péré :

- Départ de la **coopérative scolaire en début d'année : 1265,88 €**

Rentrée 2024 : sur 25 élèves scolarisés l'école a perçu **282 €**

Subventions reçues

- Pour l'année scolaire 2024/2025, l'association des parents d'élèves a versé un chèque de 750 € à l'école de Péré et un chèque de 2 610€ à l'école de Saint-Germain-de-Marencennes à raison de 30 euros par élève.

*Cet argent permet d'élaborer des projets plus conséquents. **Toute l'équipe enseignante remercie l'APE pour son investissement et son aide financière majeure.***

8. Projets pédagogiques et divers

✓ Projets / activités sur les écoles

Saint-Germain-de-Marencennes :

- La bibliothèque (tous les 15 jours le vendredi pour les classes de PS/MS et MS/GS et une fois par mois le vendredi pour les classes de CP/CE1/CE2 et CE1/CE2) Les dates vous seront données dans le cahier de liaison afin que les livres soient remis dans le sac le jeudi soir.
- Projet « Petit-déjeuner à l'école » en partenariat avec la mairie et l'inspection de circonscription : 2 classes le mardi et 2 classes le vendredi. Ce projet débutera dès le 05 novembre 2024 et sera renouvelé à chaque période mais pas pour toutes les classes, en effet cela sera plus compliqué avec le cycle natation. Vous serez informé.
- 17 octobre : La Grande Lessive. Thème « Pareil / Pas pareil ? ». Nous remercions les parents qui ont pu venir voir l'exposition avec leur enfant.
- Sortie scolaire le 03 décembre 2024 à Saintes. Nous irons voir le cirque Zavatta.

Saint-Germain-de-Marencennes : Route de Péré

Péré : Rue de la mairie

17700 SAINT PIERRE LA NOUE

Ce.0170535p@ac-poitiers.fr

Ce.0170739l@ac-poitiers.fr

- Vente de calendriers afin de financer la sortie scolaire de fin d'année. Nous remercions les parents pour les nombreuses commandes passées.
- Spectacle « Trait(s) » autour du cirque et des arts au Castel Parc de Surgères. Spectacle offert par le cinéma Le Palace (bus et entrée) pour les classes de PS/MS et MS/GS
- Cinéma au Palace de Surgères pour les classes de CP/CE1/CE2 et CE1/CE2 pour aller voir un film d'animation autour du cirque de Charlie Chaplin.
- Inscription au prix des Incorruptibles pour les élémentaires (sélection de livre + vote) ;
- Rencontre sportive (autour du cirque) avec l'école de Trizay pour les classes de maternelle.
- Session piscine (informations à venir)

Péré :

- La bibliothèque a repris. Nous nous y rendrons 1 fois/mois. Les dates sont transmises dans le cahier de liaison.
Nous profiterons d'une exposition sur l'eau au moins de novembre. Merci aux bénévoles.
Participation au printemps des poètes avec l'organisation d'un goûter littéraire.
- Intervention des éducateurs sportifs le jeudi matin à raison de 19 séances dans l'année : module athlétisme (9 séances) et module football (10 séances) avec rencontre sportive à l'issue ;
- Fanfare à l'école, adressée aux élèves de CM2 et élargie aux élèves de CM1 selon les places disponibles. Dispositif mis en place par le conservatoire de Surgères en lien avec la mairie, le lundi midi du 4/11 au 16/12 ;
- Vente de calendriers afin de financer les divers projets pédagogiques. Nous remercions les parents pour les nombreuses commandes passées.
- Inscription au prix des Incorruptibles (sélection de livre + vote) ;
- Piscine (informations à venir plus tard)
- Sous réserve de disponibilités : spectacle offert par le cinéma Le Palace (bus et entrée).
- Liaison école/collège : projet à définir ;
- Projet « Petit-déjeuner à l'école » en partenariat avec la mairie – le vendredi matin ;

Saint-Germain-de-Marencennes : Route de Péré

Péré : Rue de la mairie

17700 SAINT PIERRE LA NOUE

Ce.0170535p@ac-poitiers.fr

Ce.0170739l@ac-poitiers.fr

9. Questions diverses

A destination de la mairie :

- Quelle image de l'école les conseillers municipaux pensaient ils donner aux nouveaux parents de notre école et autres parents d'élèves en maternelle lors de la distribution de papiers le jour de la rentrée indiquant qu'il n'y a pas d'ATSEM qualifiée et dégradant cet agent qui donne satisfaction depuis plusieurs années ?

Le maire n'a pas initié cette distribution de tracts. Il est donc difficile de répondre pour des personnes qui ne sont pas présentes.

Cependant, il s'agit d'une question politique. La démocratie permet à n'importe qui de diffuser des tracts. Il n'y a pas de trouble à l'ordre publique.

Le maire va se renseigner d'un point de vue juridique mais l'agent pourrait demander une protection.

Il y a un cadre législatif pour la distribution d'un tract.

- Comme évoqué au dernier conseil d'école quelle est la position de la municipalité sur une fermeture de l'école de Péré. Si cela est envisagé y a-t-il des anticipations à prévoir comme l'agrandissement de cour de l'école de SGM ?

La mairie actuelle ne sera plus présente à la mi-décembre à la suite de nouvelles élections.

La fusion des deux écoles sur le site de Saint-Germain-de-Marencennes, à raison d'une école à 5 classes, serait une solution dans l'intérêt général. Après consultation de l'Inspectrice, la fusion donnerait une cohérence pédagogique, favoriserait la dynamique d'équipe, romprait l'isolement de la classe de Péré et favoriserait le bien-être de tous et les apprentissages.

Pour la commune, l'école de Péré coûte très cher et il n'y a pas d'avenir à maintenir une classe là-bas et d'un point de vue pédagogique il ne semble pas y avoir d'intérêt à garder une classe isolée.

La position prise au départ était de ne pas fermer car certaines personnes souhaitent maintenir l'école. Effectivement, aujourd'hui l'école n'a plus de sens. La question à se poser est : « Faut-il faire plaisir aux élus, ou assurer le bien-être des enfants ? ».

S'il y a fermeture, il faut anticiper l'école de Marencennes mais une ancienne classe est déjà disponible.

Il faudra penser à l'organisation de la cantine.

Les parents présents ont incité le maire à fermer l'école avant son départ.

- Qu'en est-il de la cantine et du contrat Convivio ? Il était question de stopper ce prestataire qui ne donne pas pleine satisfaction (qualité /quantité)

La question a été posée en conseil municipal. Le contrat Convivio a été résilié et Restauria reprendra au 1^{er} janvier.

- En plan Vigipirate pourquoi ne pas autoriser l'entrée des parents dans l'école alors que les repas avec les anciens sur Péré sont réalisés dans la cantine sans information préalable aux parents ?

Le temps scolaire engage la responsabilité de l'école tandis que le temps méridien engage la

Saint-Germain-de-Marencennes : Route de Péré

Péré : Rue de la mairie

17700 SAINT PIERRE LA NOUE

Ce.0170535p@ac-poitiers.fr

Ce.0170739l@ac-poitiers.fr

responsabilité de la mairie.

Le repas intergénérationnel se déroule sur le temps mairie. La mairie ne s'oppose pas à la réalisation de ces repas intergénérationnel mené par des adjoints de la commune mais la question sera remontée.

- Un système de filtration de l'eau pourrait-il être envisagé dans la mesure où tous les enfants boivent l'eau de robinet quotidiennement à l'école ?

L'eau est testée régulièrement. L'eau est bonne mais les robinets le sont moins. L'installation d'adoucisseur pourrait être envisagée.

Du côté de Péré, les robinets ont été changés cet été à la suite d'analyses.

Un test a eu lieu ce jour à l'école de Saint-Germain-de-Marencennes.

A destination de l'école :

- Compte tenu des effectifs actuels des classes (entre 20 et 25 élèves), quels sont les effectifs de PS prévus pour la rentrée 2025 ? Si les futures arrivées ne compensent pas les départs notamment des CM2 risque t'on une fermeture de classe en sept 2025?

A ce jour, les prévisions d'effectifs de PS pour la rentrée 2025 sont de 14 élèves. De ce fait elles compenseraient le départ des 15 CM2. Concernant les fermetures et ouvertures de classes nous citons un article présent sur le site de l'éducation « l'ouverture et la fermeture d'une classe, dès lors qu'elles n'entraînent pas la création ni la suppression d'une école, ne nécessitent pas de décision du conseil municipal. La décision d'ouvrir et de fermer une classe, donc d'ajouter ou de retirer un poste d'enseignant, relève du directeur académique des services de l'éducation nationale »

L'équipe n'a aucune information concernant la fermeture d'une classe de l'école.

La fermeture d'une classe relève de l'inspection. La fermeture d'une école relève de la mairie.

- Pour éviter cela est-ce que l'accueil de TPS est envisagé et pourrait-il empêcher une fermeture de classe ?

Pour rappel, les élèves de TPS (- de 3 ans) ne rentrent pas dans les effectifs de l'école. Ainsi ce n'est pas parce qu'il y a des élèves de TPS qu'il ne peut pas y avoir de fermeture. De plus, ce n'est pas l'école qui décide. En outre, l'accueil de TPS a été évoqué avec l'Inspectrice de la circonscription, Mme Bigot. L'Inspectrice est en train de se renseigner afin d'élaborer le projet. En effet, l'accueil de TPS doit respecter des conditions spécifiques : matériel adapté, accueil en douceur afin de ne pas perturber l'enfant, emploi du temps adapté...

- Serait-il possible d'annoncer en amont les dates des actions de l'école dans lesquelles les parents peuvent participer afin que les parents puissent s'organiser par avance (exemple la grande lessive mot dans les cahiers le 14/10 -17/10, cookies ..)

Tout d'abord, le mot de la grande lessive n'a pas été mis le lundi 14 octobre pour le jeudi 17

Saint-Germain-de-Marencennes : Route de Péré

Péré : Rue de la mairie

17700 SAINT PIERRE LA NOUE

Ce.0170535p@ac-poitiers.fr

Ce.0170739l@ac-poitiers.fr

octobre mais le vendredi 11 octobre, soit 6 jours avant (avec un weekend). Ce temps nous a paru assez en avance.

Cette question est un peu contradictoire quand nous voyons le nombre de mots signés dans les cahiers de liaison.

L'équipe essaie de diffuser le plus en avance les actions de l'école mais ce n'est pas toujours possible selon le type d'actions.

Levée de séance à 20h00.

Président de séance

Gaëtan MERLE

Secrétaire de séance

Nolwena MALACARNE